

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS688

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« personnes »

le mot :

« fournisseurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.